



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Sous-Préfecture de Saint-Pierre  
Secrétariat général  
Section des missions régaliennes

Saint-Pierre, le 13 FEV 2019

**ARRÊTÉ N° 338 / SP-2019**

modifiant l'arrêté n°078/SP-2019 du 8 janvier 2019

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Pierre

LE PRÉFET DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;
- VU** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°1515 du 20 août 2018 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, sous-préfet de Saint-Pierre et à ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°078/SP-2019 du 8 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Pierre ;
- VU** le courrier reçu le 30 janvier 2019 de la commune de L'Etang-Salé, portant rectification de la liste des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;
- VU** le courrier reçu le 30 janvier 2019 de la commune de L'Entre-Deux, informant du souhait de Madame Nathalie MAILLOT de ne plus faire partie des membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;
- SUR** proposition du sous-préfet de Saint-Pierre,

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1er :** L'arrêté n°078/Sp-2019 du 8 janvier 2019 est modifié comme suit :

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, dans les communes de L'Etang-Salé et de L'Entre-Deux, les personnes figurant dans l'annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le sous-préfet de Saint-Pierre, les maires de L'Etang-Salé et de L'Entre-Deux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Pierre

Lucien GIUDICELLI

**Commune de L'ETANG-SALE**

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Marie Claude SEYCHELLES Betty HONORINE Bernard DELGARD  Suppléants : Marie Denise LEPELIER Marie Françoise VELNA Philippe BOIVIN	David SITALAPRESAD  Suppléante : Marie Pierre PARIS	Joseph Alain PAYET

**Commune de L'ENTRE-DEUX**

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
<p>Guy ROBERT Majella K'BIDI épouse HOARAU Geneviève FORTEZ épouse BELMAS</p> <p>Suppléants : Françoise MORBY épouse BERRICHON Gilles GONTHIER Nathalie HOARAU épouse LEGROS</p>	<p>Jean-Pierre CLAIN</p> <p>Suppléante : Marie-Josée RIVIERE</p>	<p>Gilles PAYET</p> <p>Suppléante : Geneviève PAYET</p>